



# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION ET DE VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES 2014-2024

BILAN ET EVALUATION  
À MI-PARCOURS  
ÉVOLUTIONS 2021-2024

---



## UN CADRE D' ACTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Afin de favoriser le développement d'une organisation territoriale adaptée à la gestion des cours d'eau et zones humides, le Conseil départemental a approuvé en 27 juin 2014, un **Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques**, établi en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Ce Schéma constitue, depuis, le **cadre de la politique départementale en faveur des milieux aquatiques**.

Intégrant pleinement toutes les problématiques et enjeux de ces milieux naturels, il repose sur **5 orientations stratégiques**, décliné en **21 actions** sur la période 2015-2024. Il est complété par un dispositif financier qui a été actualisé et validé en 2017 par l'assemblée départementale.

Pour assurer la mise en œuvre du Schéma, une mission spécifique, dénommée Cellule d'animation territoriale de l'espace rivière et des zones humides (CATER-ZH), a été créée à compter du 1er février 2015.

## SOMMAIRE

UN CADRE D' ACTIONS  
POUR LES MILIEUX AQUATIQUES 3

REGARDS SUR 5 ANS  
DE MISE EN ŒUVRE DU SDMA 4-6

*Le bilan de la mise en œuvre du SDMA*  
*Quelques chiffres clés*  
*La structuration territoriale*

PROPOSITIONS D'EVOLUTION 7-11

*A retenir*  
*Le nouveau cadre d'intervention*  
*Les actions*



## REGARDS SUR 5 ANS DE MISE EN ŒUVRE DU SDMA

### LE BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDMA

La mise en œuvre du Schéma départemental a fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation « à mi-parcours » sur la période 2015-2019, réalisés en interne dans le cadre d'un travail partenarial avec de nombreuses structures cantaliennes (intercommunalités, syndicats compétents, services de l'État, Agences de l'Eau, associations...) afin de :

- Evaluer l'état d'avancement des actions prévues.
- Définir d'éventuelles adaptations de leur contenu en cohérence avec le nouveau contexte réglementaire et le partenariat établi avec les Agences de l'eau en 2019.
- Proposer, en conséquence, une évolution des moyens techniques et financiers alloués par le Département aux structures territoriales.

La réalisation des actions du SDMA a permis :

- D'aboutir à la **structuration quasi complète du territoire cantalien** à l'échelle des bassins-versants et de **renforcer l'accompagnement technique et financier** du Département en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de gestion.
- De **développer l'animation d'un réseau départemental d'acteurs** de l'eau et des milieux aquatiques.
- De **renforcer l'assistance technique en interne** notamment auprès de la Direction des routes.

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS SUR LA PERIODE 2015-2019

Entre 2015 et 2019

17 actions réalisées ou partiellement réalisées

avec une participation départementale de 370 000 €

Les résultats montrent qu'environ 43% des actions prévues dans le SDMA ont atteint ou dépassé l'objectif fixé, 28% sont en cours de réalisation et 24% d'entre elles n'ont pas encore été engagées.

10 nouveaux bassins versants structurés et disposant d'une cellule d'animation (contre 3 en 2015)

8 nouvelles structures accompagnées financièrement par le Conseil départemental

5 nouveaux outils de gestion validés sur la période  
▶ pour un montant de dépenses prévisionnelles de 405 000 € et avec une participation départementale attendue de 75 000 €.

7 postes d'animateurs ou techniciens créés

17 réunions des groupes techniques

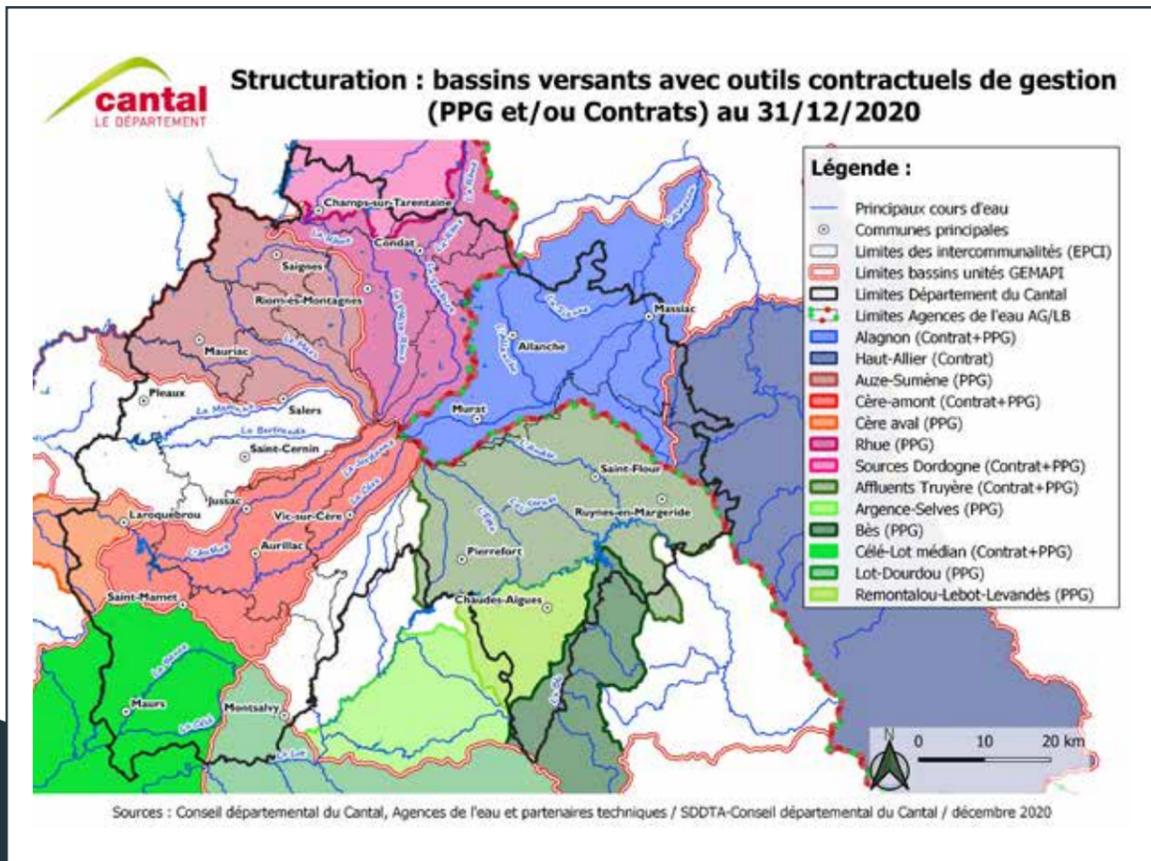
40 dossiers accompagnés en interne par la CATER-ZH (direction des routes, service tourisme, MAGE)

20 stations opérationnelles depuis 2016 dans le Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau (Réseau Complémentaire Départemental)

500 000€ ▶ Dépenses liées aux actions portées par le Département

# LA STRUCTURATION TERRITORIALE

# PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION



A la lumière des conclusions du bilan et de l'évaluation du Schéma sur la période 2015-2019, le Département souhaite adapter ce cadre d'intervention en confirmant son rôle dans le domaine de la solidarité territoriale et en maintenant son implication en faveur en milieux aquatiques.

C'est dans cet objectif que des évolutions du Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques pour la période 2021-2024 ont été définies. Ces évolutions seront validées en Conseil départemental le 26 mars 2021.

## À RETENIR

- Maintien de la logique de structuration à l'échelle de bassins versants avec la **mise en place de programmes adaptés aux enjeux locaux**.
- Renforcement de l'accompagnement technique et financier** du Conseil départemental à la gestion et la restauration des **zones humides**.
- Renforcement de la prise en compte des milieux aquatiques** dans la définition et la réalisation des projets sur le territoire.
- Lancement d'un **travail collaboratif avec les acteurs du secteur agricole**.
- De **nouvelles actions de connaissance**, portées par le Département.
- Une actualisation des données des inventaires de zones humides.
- Le développement d'un **suivi quantitatif** des cours d'eau.

Atelier identification des zones humides - juillet 2019

Atelier biodiversité des zones humides - juillet 2020



Sortie terrain ENS Pas de Cère - mai 2018

Groupe technique milieux aquatiques - mai 2019



## LE NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION

- Maintien des **5 orientations stratégiques**, mais avec une simplification du dispositif :  
**11 actions opérationnelles** et **2 actions transversales** dont 6 actions portées totalement par le Département,  
→ **3 nouvelles actions, 3 actions présentant des évolutions et 7 actions identiques.**
- **Différentes maitrises d'ouvrages possibles** autres que le Conseil départemental.
- **Maintien des moyens humains** nécessaires au **pilotage et à l'animation du SDMA**, estimés à **1,2 ETP / an.**
- **1 nouveau dispositif financier :**
  - > **Seules les structures compétentes sont éligibles** au soutien financier en **fonctionnement** (postes de technicien, animateur...).
  - > **Le soutien aux actions en faveur des zones humides** est renforcé avec un taux d'intervention revu de 10% à 20%.
  - > L'éligibilité des actions (études et travaux) est précisée selon les porteurs de projets.
  - > Des **bonifications** sont proposées dans le cadre de **démarches de labélisation** (ENS et sites Rivières sauvages).

Le montant total serait estimé à environ **315 000 € / an de dépenses** en cohérence avec les enveloppes initialement prévues lors de la validation du Schéma en 2014.



## LES ACTIONS

### ORIENTATION A

#### RENFORCER LA PRESERVATION ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS

##### ACTION A-1

Accompagner la structuration des bassins versants et soutenir les programmes de gestion territoriaux  
Action poursuivies / lien avec le nouveau dispositif financier

##### ACTION A-2

Assurer la gestion de zones humides  
Action renforcée avec des évolutions / lien avec le nouveau dispositif financier

### ORIENTATION B

#### RENFORCER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA PRISE EN COMPTE DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LES PROJETS

##### ACTION B-1

Poursuivre l'expertise et l'assistance technique du Conseil départemental  
Action identique

##### ACTION B-2

Proposer une offre d'accompagnement aux acteurs du secteur agricole  
Nouvelle action

##### ACTION B-3

Élaborer des supports de sensibilisation et de conseil  
Nouvelle action



## ORIENTATION C

### AMELIORER LES CONNAISSANCES ET OPTIMISER LEUR DIFFUSION

#### ACTION C-1

Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les zones humides  
*Nouvelle action / lien avec le nouveau dispositif financier*

#### ACTION C-2

Poursuivre et renforcer l'acquisition des connaissances sur les thématiques quantitatives et qualitatives des cours d'eau  
*Action renforcée avec des évolutions*

#### ACTION C-3

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et préserver les espèces patrimoniales  
*Action identique*

#### ACTION C-4

Développer un outil cartographique et une base de données sur les milieux aquatiques  
*Action identique*

## ORIENTATION D

### SENSIBILISER AUX ENJEUX DES MILIEUX AQUATIQUES

#### ACTION D-1

Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les zones humides  
*Action identique*

#### ACTION D-2

Poursuivre et renforcer l'acquisition des connaissances sur les thématiques quantitatives et qualitatives des cours d'eau  
*Action identique*

## ORIENTATION TRANSVERSALE

### CONFORTER L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES ET AUX PARTENAIRES, ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU SDMA ET L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

#### ACTION 1

Poursuivre la mission départementale sur les milieux aquatiques (CATER-ZH)  
*Action identique*

#### ACTION 2

Adapter les modalités d'intervention financière du Conseil départemental  
*Action renforcée avec des évolutions*

Avec le soutien financier de :



**Partenaires techniques :** Syndicats de rivières (Alagnon, Célé Lot-médian, Lot-Dourdou et Dordogne-moyenne Cère-aval), intercommunalités (ententes Auze-Sumène, Cère-amont, Sources de la Dordogne-Sancy-Artense et Rhue), Fédération de pêche du Cantal, Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, CEN Auvergne, Parcs Naturels Régionaux de l'Aubrac et des Volcans d'Auvergne, Etablissements publics territoriaux de bassin Dordogne (EPIDOR), Loire (EPL) et Lot (SMBL), CPIE Haute-Auvergne, Office Français de la Biodiversité, Chambre d'agriculture du Cantal, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction Départementale des Territoires du Cantal, ...

Crédits photos : Conseil départemental du Cantal, CEN Auvergne, CPIE Haute-Auvergne Fédération de pêche du Cantal, SIGAL, SYTEC et partenaires.

### Mission Espaces Naturels et Ruraux Conseil départemental du Cantal

Stéphanie Paulet, Responsable de la mission :

04.71.46.22.83 – [spaulet@cantal.fr](mailto:spaulet@cantal.fr)

Xavier Barbeau, Chargé de projet milieux aquatiques :

04.71.46.21.57 – [xbarbeau@cantal.fr](mailto:xbarbeau@cantal.fr)



[cantal.fr/les-milieux-aquatiques](http://cantal.fr/les-milieux-aquatiques)



[espacenaturecantal](https://www.facebook.com/espacenaturecantal)